

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des Synodes, Palais des Archevêques, Place de l'Hôtel de Ville à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY

Séance publique du LUNDI 12 AVRIL 2021 à 8h30

Date de convocation : 6 avril 2021

Délibération
N°B2021_45

Membres en exercice :	19
Votants :	14
Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : MARTINAGE Fabienne

PRESENTS : JANSANA Jean-Marc, MARTIN Henri, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MOULY Didier, VIALADE Alain

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, PARRA Eric, LAPALU Christian, PY Michel, RIO Jean-Louis,

EXCUSES : GOUIRY Catherine

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel (délibération B2021_34), BELART Xavier (délibération B2021_34), HERAS Guillaume (délibération B2021_34), PARRA Eric (à partir de la délibération B2021_35), LAPALU Christian (délibération B2021_34), PY Michel (délibération B2021_34), RIO Jean-Louis (à partir de la délibération B2021_52), HERNANDEZ Joël (délibération B2021_34), JAMMES Michel (délibération B2021_34)

EXCUSES AVEC PROCURATION : BELLOTTI-LASCOMBES Emma, DURAND Viviane, MONTAGNIER André-Luc

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : HERAS Guillaume (délibération B2021_33 et à partir de la délibération B2021_35), HERNANDEZ Joël (délibération B2021_33 et à partir de la délibération B2021_35), JAMMES Michel (délibération B2021_33 et à partir de la délibération B2021_35)

Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes - Culture

OBJET : ÉQUIPEMENTS CULTURELS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE - LA MÉDIATHÈQUE – Convention de coopération avec l'Université Paul-Valéry Montpellier pour le signalement de publications en série patrimoniales

Par délibération du Conseil Communautaire N°56 du 26 mai 2003 portant définition de l'intérêt communautaire, la Médiathèque relève de la compétence du Grand Narbonne depuis le 1^{er} septembre 2003.

La Médiathèque du Grand Narbonne conserve le patrimoine écrit d'hier et d'aujourd'hui pour le transmettre aux générations futures. Valoriser et sauvegarder les collections patrimoniales constitue une mission essentielle de la bibliothèque.

Parmi ses collections patrimoniales, la Médiathèque possède de nombreuses publications en série locales comme le Bulletin de la Commission Archéologique et littéraire de Narbonne, la Revue Archéologique de la Narbonnaise et les Lettres et Arts Septimaniens, qui ont un contenu scientifique, historique d'une portée internationale.

Afin de favoriser leur visibilité par un large public, ces publications peuvent être valorisées par l'intermédiaire de catalogues collectifs à distance, tels que le catalogue national des bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche (SUDOC).

Développé par l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (Abes), installée à Montpellier, le catalogue collectif des bibliothèques de l'enseignement supérieur qui fédère au sein d'un même réseau des bibliothèques publiques, spécialisées, universitaires, regroupe près de 25 millions de documents.

La qualité de la gestion de ce catalogue lui confère une notoriété qui dépasse le cadre des bibliothèques universitaires. Toute structure documentaire française, quel que soit son statut (bibliothèque universitaire, bibliothèque municipale, centre de documentation, centre d'archives, bibliothèque de musée, etc.) peut devenir gratuitement membre du réseau du Sudoc-PS pour signaler et valoriser ses collections de publications en série, dans le cadre du plan de conservation partagé des périodiques coordonné par Occitanie Livre et Lecture.

Dans cette optique, les bibliothécaires de la Médiathèque du Grand Narbonne souhaitent s'associer au Service de Coopération Documentaire interuniversitaire, dépendant de l'Université Paul-Valéry Montpellier pour le signalement de ses publications à caractère patrimonial.

Ainsi, une convention de coopération est nécessaire afin de fixer les engagements respectifs du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, et du Service de Coopération Documentaire interuniversitaire.

A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'approuver la convention de coopération avec l'Université Paul-Valéry Montpellier et son Service de Coopération Documentaire interuniversitaire, telle que ci-annexée ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment ladite convention.

Pièce jointe à la délibération :

Convention

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

**le : 13/4/2021
et de sa publication
le : 13/4/2021**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

**Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,**



Maire de Narbonne

**Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**

